



Berne, le 30 juin 2010

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Modification du code pénal et du code pénal militaire (réforme du droit des sanctions) : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP, le 30 juin 2010, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur une modification du code pénal et du code pénal militaire (réforme du droit des sanctions).

Vous êtes cordialement invités à prendre position sur l'avant-projet et le rapport ci-joints.

L'objet principal de l'avant-projet est de limiter l'application de la peine pécuniaire, de mettre fin à sa primauté sur la peine privative de liberté et de supprimer la possibilité de prononcer une peine pécuniaire avec sursis. Il est également prévu de relever la limite d'âge pour l'exécution des mesures de 22 à 25 ans dans le droit pénal des mineurs.

Le délai de la procédure de consultation est le **30 octobre 2010**.

Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être téléchargés à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre avis par courrier postal à l'Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit pénal, 3003 Berne. Veuillez si possible l'adresser aussi par courrier électronique à l'adresse peter.goldschmid@bj.admin.ch. M. Peter Goldschmid (tél. 031 322 59 27) se tient par ailleurs à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Un avant-projet relatif à une révision partielle de la partie générale du code pénal, prévoyant une modification des peines pour certains délits, devrait également être envoyé en consultation au début du mois de septembre 2010. La consultation portant sur cet avant-projet devrait durer jusqu'à la fin du mois de novembre 2010.

Tout en vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf



Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des organisations consultées (d, f, i)